

VILLE DE BRIVE
Service : Culture - Conservatoire

TARIFS CONSERVATOIRE 2026-2027

ENFANTS DE 4 A 17 ANS INCLUS

BRIVE

	2026-2027
QF 1 de 0 à 300 €	27.00
QF 2 de 301 à 500 €	67.00
QF 3 de 501 à 702 €	121.00
QF 4 de 703 à 880 €	175.00
QF 5 de 881 à 1000 €	215.00
QF 6 de 1001 à 1124 €	269.00
QF 7 de 1125 à 1374 €	282.00
QF 8 de 1375 à 1624 €	296.00
QF 9 supérieur à 1625 €	309.00

**HORS BRIVE AVEC PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

QF 1 de 0 à 300 €	198.50
QF 2 de 301 à 500 €	231.80
QF 3 de 501 à 702 €	330.50
QF 4 de 703 à 880 €	413.70
QF 5 de 881 à 1000 €	479.10
QF 6 de 1001 à 1124 €	572.70
QF 7 de 1125 à 1374 €	606.00
QF 8 de 1375 à 1624 €	634.00
QF 9 supérieur à 1625 €	661.00

**HORS BRIVE SANS PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Tarif unique	826.30
--------------	--------

Remise de 50% du montant des droits de scolarité sur le deuxième instrument et suivant

Remise de 50% du montant des droits de scolarité sur la deuxième discipline et suivante

- 2 ème enfant : 30% de réduction du montant des droits de scolarité
- 3 ème enfant : 50% de réduction du montant des droits de scolarité
- 4 ème enfant et suivants : 80% de réduction du montant des droits de scolarité

ADULTES**(18 ans justifiant d'un salaire)****BRIVE**

QF 1 de 0 à 300 €	32.00
QF 2 de 301 à 500 €	78.00
QF 3 de 501 à 702 €	141.00
QF 4 de 703 à 880 €	203.00
QF 5 de 881 à 1000 €	250.00
QF 6 de 1001 à 1124 €	313.00
QF 7 de 1125 à 1374 €	328.00
QF 8 de 1375 à 1624 €	344.00
QF 9 supérieur à 1625 €	360.00

**HORS BRIVE AVEC PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

QF 1 de 0 à 300 €	286.90
QF 2 de 301 à 500 €	363.80
QF 3 de 501 à 702 €	462.50
QF 4 de 703 à 880 €	562.30
QF 5 de 881 à 1000 €	650.60
QF 6 de 1001 à 1124 €	760.80
QF 7 de 1125 à 1374 €	793.10
QF 8 de 1375 à 1624 €	837.80
QF 9 supérieur à 1625 €	871.00

**HORS BRIVE SANS PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Tarif unique	1,152.70
--------------	----------

Remise de 50% du montant des droits de scolarité sur le deuxième instrument et suivant

Remise de 50% du montant des droits de scolarité sur la deuxième discipline et suivante

PRATIQUES COLLECTIVES**(orchestres, ateliers, musique de chambre)****BRIVE**

QF 1 de 0 à 300 €	12.00
QF 2 de 301 à 500 €	30.00
QF 3 de 501 à 702 €	54.00
QF 4 de 703 à 880 €	78.00
QF 5 de 881 à 1000 €	95.00
QF 6 de 1001 à 1124 €	118.60
QF 7 de 1125 à 1374 €	125.00
QF 8 de 1375 à 1624 €	131.00
QF 9 supérieur à 1625 €	137.00

**HORS BRIVE AVEC PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

QF 1 de 0 à 300 €	99.80
QF 2 de 301 à 500 €	121.60
QF 3 de 501 à 702 €	165.30
QF 4 de 703 à 880 €	210.00
QF 5 de 881 à 1000 €	243.20
QF 6 de 1001 à 1124 €	286.90
QF 7 de 1125 à 1374 €	320.10
QF 8 de 1375 à 1624 €	342.00
QF 9 supérieur à 1625 €	375.20

**HORS BRIVE SANS PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Tarif unique	440.70
--------------	--------

Remise de 50% du montant des droits de scolarité sur la deuxième pratique collective et suivante

JARDINS MUSICAUX**BRIVE**

QF 1 de 0 à 300 €	13.00
QF 2 de 301 à 500 €	32.00
QF 3 de 501 à 702 €	57.00
QF 4 de 703 à 880 €	82.00
QF 5 de 881 à 1000 €	100.00
QF 6 de 1001 à 1124 €	125.00
QF 7 de 1125 à 1374 €	131.00
QF 8 de 1375 à 1624 €	138.00
QF 9 supérieur à 1625 €	144.00

**HORS BRIVE AVEC PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

QF 1 de 0 à 300 €	110.20
QF 2 de 301 à 500 €	133.00
QF 3 de 501 à 702 €	176.70
QF 4 de 703 à 880 €	220.30
QF 5 de 881 à 1000 €	253.60
QF 6 de 1001 à 1124 €	286.90
QF 7 de 1125 à 1374 €	320.10
QF 8 de 1375 à 1624 €	342.00
QF 9 supérieur à 1625 €	363.80

**HORS BRIVE SANS PARTICIPATION
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Tarif unique	462.50
--------------	--------

GRILLE TARIFAIRE SPECTACLES

Spectacle de prestige	16.00
Demi tarif pour moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires minima sociaux, personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)	8.00
Conservatoire au théâtre	12.00
Demi tarif pour moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires minima sociaux, personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)	6.00
Apéro concert / Récital concert	10.00
Demi tarif pour moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires minima sociaux, personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)	5.00
Concerts	8.00
Demi tarif pour moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires minima sociaux, personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)	4.00

AUTRES

PARTICIPATION VOYAGE ETUDE (selon coût du transport)	21.00
PARTICIPATION VOYAGE ETUDE (selon coût du transport)	42.00
LOCATION TRIMESTRIELLE D'INSTRUMENT par instrument	50.00
LOCATION DE COSTUMES	32.00

STAGES BRIVE - NON INSCRITS AU CONSERVATOIRE

Stage court : jusqu'à 6 h de stage	30.00
Stage médium : de 7 à 13 h de stage	45.00
Stage long : de 14 à 20 h de stage	60.00

STAGES HORS BRIVE - NON INSCRITS AU CONSERVATOIRE

Stage court : jusqu'à 6 h de stage	45.70
Stage médium : de 7 à 13 h de stage	68.10
Stage long : de 14 à 20 h de stage	91.50

STAGES ELEVES INSCRITS AU CONSERVATOIRE

Stage court : jusqu'à 6 h de stage	15.00
Stage médium : de 7 à 13 h de stage	22.00
Stage long : de 14 à 20 h de stage	30.00

STAGES

Personne non inscrite au Conservatoire	52.00
--	-------

LOCATION DE SALLES

<u>Auditorium Francis Poulenc</u>	
Association briviste (manifestation avec entrées payantes ou recettes)	210.45
Association extérieures Brive	428.10
<u>Salle Béjart</u>	12,45/h

FRAIS DE DOSSIER : 20 € / ELEVE (non remboursable)

Pass bénévolat : 20 % de réduction

Le seul justificatif de domicile accepté est l'avis d'imposition sur le revenu.

Les règlements s'effectuent dès l'inscription soit en un seul versement ou soit en 4 fois par prélèvement automatique. En cas de démission en cours d'année, les droits de scolarité sont dus, sauf si la démission parvient au conservatoire, par lettre recommandée, **avant le 1er octobre de l'année.**

Le remboursement des frais de scolarité peut être accordé aux conditions suivantes : mutation professionnelle ou décès. Le remboursement s'effectuera au prorata temporis, tout mois entamé est dû.

Inscription après le 1er janvier : - 40 % du montant des droits de scolarité

Les membres de l'Harmonie Municipale Sainte-Cécile, régulièrement inscrits, et qui s'engagent à participer aux activités de cet ensemble, seront exonérés des droits de scolarité au Conservatoire. Leur admission sera soumise à l'accord du Directeur du Conservatoire.